



Statuts

Comité des CLAN et Délégation Régionale

La SFNCM a créé un Comité des CLAN et des Délégués Régionaux visant à aider à l'organisation et à la fédération régionale des CLAN et à favoriser sa représentativité régionale. Le Délégué Régional (DR) est à la fois le représentant des CLAN de sa région au sein de la SFNCM et le correspondant de la SFNCM dans sa région.

Il a, dans ce cadre, des missions et des engagements. Son rôle principal est d'organiser un réseau des CLAN au sein de sa région et de l'animer.

Les missions du délégué régional

De la SFNCM vers sa région :

1/ Pour assurer la promotion de la SFNCM :

- ▶ Être le représentant de la SFNCM au sein de sa région
- ▶ Permettre la promotion de la SFNCM et de toutes ses actions à travers la diffusion des outils et de l'ensemble des supports réalisés ou labellisés par elle même
- ▶ Favoriser les adhésions au sein de sa région

2/ Pour favoriser la dynamique des CLAN

- ▶ Devenir l'interlocuteur privilégié des autorités sanitaires régionales ou des institutions dans le domaine de la nutrition clinique
- ▶ Avoir un rôle dynamique au sein de sa région en mobilisant les énergies pour le développement du soin nutritionnel et des CLAN
- ▶ Fédérer les organisations de type CLAN au sein d'un réseau régional

3/ Pour permettre la promotion de la nutrition clinique

- ▶ Favoriser les activités de recherche clinique en intégrant ou en proposant des études multicentriques proposées par la Société au travers du Groupe de Recherche Clinique ou du Comité des CLAN et des DR
- ▶ Organiser des journées thématiques régionales visant à la sensibilisation / formation des professionnels concernés par le soin nutritionnel.

De la région vers la SFNCM :

1/ Pour assurer la promotion de la société :

- ▶ Informer la SFNCM des actions au sein de sa région
- ▶ assister aux réunions organisées par le responsable du Comité des CLAN et des DR ou à défaut se faire représenter
- ▶ Assister aux Journées Francophones de Nutrition et à l'Assemblée Générale de la SFNCM
- ▶ Préparer sa succession pour assurer la pérennité de la représentation régionale

2/ Pour favoriser la dynamique des CLAN

- ▶ Diffuser sur le site Internet de la SFNCM, dans l'espace dédié aux régions, les informations émanant de la région
- ▶ Transmettre un bilan annuel de l'activité régionale

Le fonctionnement de la délégation régionale

Pour tenir son rôle, le DR a le choix des moyens mis en œuvre ; conférences, réunions, rencontres, formations, recours par voie de presse...

Le DR, prend l'avis du CA, par le biais du responsable du Comité des CLAN et des DR pour toute initiative qu'il souhaite entreprendre **au nom de la SFNCM**.

Pour l'aider dans sa démarche :

- ▶ Un espace régional lui est ouvert sur le site Internet de la SFNCM. Le contenu de cet espace, véritable site régional hébergé par la SFNCM, est sous la responsabilité du DR : il lui appartient de le renseigner, de l'animer, et de s'assurer de la qualité des informations et du contenu scientifique mis en ligne.
- ▶ L'ensemble des outils et supports de la SFNCM lui seront adressés au fil de leur conception ou labellisation
- ▶ La SFNCM s'engage à un soutien dans l'organisation de la 1e journée régionale des CLAN (aide à la communication par un jeu d'affiches et aide financière à concurrence de 1000 € conditionnée à la présentation d'un budget prévisionnel)

Le recrutement du délégué régional

Le DR de la SFNCM est :

- ▶ Un membre de la SFNCM à jour de ses cotisations
- ▶ Un professionnel médical ou paramédical investi au sein de sa région dans la nutrition clinique
- ▶ Un membre du CLAN de son établissement
- ▶ Nommé par le Conseil d'Administration (CA) de la SFNCM sur proposition du responsable du Comité des CLAN et des DR après une étude de la situation régionale
- ▶ Mandaté pour une période de 4 ans